

Monsieur et Madame LACOUSTETTE Thierry
2 côte Labourdette
64230 AUSSEVIELLE

Aussevielle,
Le 12 septembre 2025

ii
MB7

Monsieur le Commissaire
Enquêteur pour le PLUI
de la CCLO de Lacq Orthez

Objet: Requête sur le PLUI Commune de Serres Ste Marie

PJ : Courrier reçu de la CCLO
Photos de la construction
en cours chez le voisin
Photo de notre maison à restaurer

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En juillet dernier, nous avons adressé une requête auprès de Monsieur Le Président de la CCLO, pour obtenir deux lots à bâtir sur une de nos parcelles, C 1068, située chemin Coustet à Serres Ste Marie, ceci afin de pouvoir restaurer l'ancienne maison de la propriété (voir photo ci-jointe) où est née et a vécu ma grand-mère paternelle et y installer un gîte rural.

La réponse à notre demande fut défavorable. Plusieurs points ont été soulevés,

- zone boisée
- trames à bâtir
- éloignement du village
- cohérence avec le contexte réglementaire
- préservation de l'espace agricole.

Nous avons participé à la présentation du projet du PLUI, en outre, il a été soulevé le problème des habitations existantes inoccupées, voire abandonnées, et qu'il serait bon dans la nouvelle mouture du projet du PLUI de les restaurer.

Or, sur le quartier concerné, une trame d'habitations est déjà existante.

Je suis agriculteur, et en ce qui concerne la préservation des espaces agricoles, le terrain est boisé, certes, mais mon voisin est en train de construire un chalet en limite de ma parcelle, avec certainement l'aval du Maire de la Commune et des services administratifs de la CC Lacq Orthez.

Face à toutes ces incohérences, nous réitérons notre demande, de deux lots à bâtir, afin de pouvoir financer la restauration de notre maison familiale. Au vu du coût des travaux, cette formule pourrait s'apparenter à une subvention et/ou à une solidarité collective.

Nous espérons, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, qu'il vous sera possible d'émettre un avis favorable à notre requête, et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Thierry et Marie-France LACOUSTETTE




Mourenx, le 4 août 2025

OBJET : VOTRE DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PLUI

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation du projet d'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vous m'avez fait part de vos observations.

Nos réf. : URB/BB/MZ

Tél. : 05 59 60 03 46

Votre demande portait sur le classement en constructible d'une partie de la parcelle C 1068 pour 2 lots à bâtir, afin de financer la maison d'habitation en gîte.

Un avis défavorable a été notifié, car dans le cadre de la modération de la consommation d'espace, la parcelle C 1068 n'a pas pu être classée en zone constructible, étant isolée, couverte de boisements et trop éloignée du village et des trames bâties retenues comme des trames urbaines.

La volonté de la CC Lacq-Orthez, en cohérence avec le contexte réglementaire et législatif est d'accueillir des habitants et des activités tout en préservant les espaces agricoles et naturels et en modérant la consommation d'espace. A ce titre, une méthode a été définie pour l'identification des trames urbaines, elle est détaillée dans le rapport de présentation. L'objectif est notamment de rapprocher les zones constructibles des équipements et des réseaux et d'éviter l'urbanisation linéaire.

Si vous souhaitez formuler de nouvelles observations ou éventuellement faire part de vos remarques sur le projet arrêté, durant l'enquête publique, celle-ci se déroulera du 18 août 2025 au 26 septembre 2025.

Les dates et lieux de permanences du commissaire-enquêteur, ainsi que l'adresse mail, seront communiqués par voie de presse, affichage et sur le site internet de la CC Lacq-Orthez dans la rubrique « Le PLUi ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation, le Vice-président, délégué au développement économique, au foncier et à l'urbanisme,



Jean-Marie BERGERET-TERCQ



photo prise depuis la route du coustet.

M

MBM

(M) HBM



propriété depuis la route du couster

M3M (91)



photo prise depuis notre propriété - le 12/09/25

MBM (4)



photo de notre maison à restaurer prise depuis la route du Coustet